Comment parvenir AU ZÉRO PHYTO ?

L'interdiction de produits phytosanitaires, déjà obligatoire dans l'entretien des espaces verts et de la voirie, sera généralisée à la plupart des espaces non agricoles au 1er juillet 2022. Retours d'expériences de collectivités en avance. PAR FABIENNE NEDEY

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 interdit aux personnes publiques, depuis 2017, d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les voiries, les lieux de promenades et forêts ouverts au public. Un arrêté du 15/01/2021 (*JO* du 21/01/2021) étend ces contraintes : au 1er juillet 2022, l'interdiction sera généralisée à la plupart des espaces non agricoles, notamment les cimetières, terrains de sport (sauf les terrains de compétition, lire ci-dessous), jardins familiaux, établissements médicaux, médico-sociaux, d'enseignement, et à de nombreux espaces privés. Certaines communes ont anticipé ces exigences.

40 000 équipements engazonnés dont 39 000 en pelouse naturelle sont concernés par l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dès le 1er juillet 2022.

1 S'appuyer sur les agents et convertir les habitants. L'ISLE D'ESPAGNAC, (5 600 HAB., CHARENTE)

Il y a dix ans, les élus de L'Isle d'Espagnac ont décidé de bannir les produits phytosanitaires. Un changement de pratiques qui s'inscrit dans le temps long, car l'enjeu est plus humain que technique. Il faut en effet faire évoluer la conception du « propre » et du « beau » : obtenir une large acceptation de la flore spontanée prend des années. La commune a reçu, en 2016, le label « Terre saine, communes sans pesticides » du ministère de la Transition écologique : un appui pour rappeler que la démarche est dans l'intérêt de la santé de tous. Elle répète sans discontinuer ce message pour sensibiliser la population, par des banderoles, panneaux, bulletin municipal, agents « ambassadeurs », projets pédagogiques, jardins partagés, labyrinthes végétaux, etc. Et, dernièrement, un projet d'éco-pâturage. Signe que les choses avancent, les plaintes reçues à la mairie ont baissé.

La commune a su aussi s'appuyer sur ses agents, qui ont participé activement au choix des méthodes et des outils. Il est en effet contre-productif de leur imposer des solutions ne leur convenant pas. Il y a eu des résistances dans l'équipe au début, ce qui est normal : ce n'est pas facile de remettre en cause des pratiques professionnelles acquises de longue date. Si l'adhésion ne s'est pas faite en un jour, tous les agents ont pris conscience de l'intérêt de la démarche, déjà pour leur propre santé. Et tous sont aujourd'hui archi-convaincus de son bien-fondé. « *Pour eux, c'est devenu le quotidien,* relève Jérôme Mathé, directeur des services techniques. *La communication "circulaires" et permanente avec la population et avec les agents est essentielle. Sans cela, ça ne fonctionne pas.* »

Pas d'arrêtés anti-pesticides en zone agricole

Le Conseil d'État a tranché le 31 décembre 2020 : si les maires sont habilités par la loi à prendre les mesures de police générale nécessaires au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, ils ne peuvent user de cette compétence « *pour édicter une réglementation portant sur les conditions générales d'utilisation des produits phytopharmaceutiques qu'il appartient aux seules autorités de l'État de prendre* ». Avec les mêmes arguments, la cour administrative d'appel de Nantes a confirmé, le 5 février 2021, l'annulation de l'arrêté anti-pesticides pris en 2019 par le maire de Langouët (35).

2 Renaturer les cimetières. VERSAILLES (85 200 HAB., YVELINES)

Les cimetières sont souvent un point faible du zéro phyto. Très minéraux, ils laissent peu de place au végétal. De plus, les familles des défunts estiment que ces espaces doivent être exempts de végétation spontanée (associée à une notion de « délaissement », voire d'irrespect). Versailles fait, sur le sujet, figure de modèle.

Après les espaces verts (arrêt des phytosanitaires en 2005) et la voirie (arrêt en 2006), la ville s'est attaquée, en 2009, aux 18,5 ha de ses quatre cimetières. Le plus grand, celui des Gonards (12,5 ha), a décroché le label Écojardin de France en 2012 (décerné par Plante & Cité et l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France). Le sujet est porté avec une force de conviction hors du commun par le maire, François de Mazières, créant ainsi une réelle dynamique d'entraînement. La mise en place a été dure au début car, à l'époque, il existait très peu de matériels alternatifs. Un vrai partenariat de co-conception de matériels innovants s'est alors créé entre la commune et les fournisseurs. Le pari de mener cette transition à coûts constants a été tenu, grâce à des solutions « gain

Caroline Gutleben,

directrice de Plante & Cité

« UNE APPROCHE AGRONOMIQUE GLOBALE POUR LES PELOUSES SPORTIVES »

« Pour respecter les échéances imposant l'entretien sans produits phytosanitaires des terrains de sport (2022 et 2025), tout en maintenant les exigences des pelouses sportives en matière de qualité de jeu et de sécurité des joueurs, il convient d'adopter une approche agronomique globale de la santé du végétal. Plante & Cité a édité un guide sur le sujet. Parmi les points clés : une bonne connaissance des caractéristiques du terrain est essentielle pour identifier ses qualités et ses faiblesses. Un travail est aussi à mener sur les durées d'utilisation, car les pelouses sportives ont besoin d'une certaine période de repos. Il est possible de mutualiser les équipements lors de l'entretien. Il est essentiel de communiquer avec les clubs et les utilisateurs pour expliquer les changements de pratiques nécessaires. Il n'y a pas de solution magique pour mettre en œuvre le zéro phyto, mais une somme d'attentions et des méthodes de travail fondées sur l'agronomie qui ont fait leurs preuves. »

À Versailles (78), le cimetière des Gonards, labellisé éco-jardin en 2012, a procédé au ré-engazonnement et à plus de végétalisation.

de temps » compensant le surcroît de travail en entretien. Cela passe par de la déminéralisation (en cassant des trottoirs, par exemple) et beaucoup de végétalisation. « *Tondre est plus simple que désherber* », note Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts. *Visuellement, l'embellissement est manifeste : le vert apaise, les fleurs apportent de la gaité. Des remerciements en constante augmentation de la part des usagers et visiteurs en témoignent.* » Des végétaux dont la gestion est très chronophage et peu intéressants sur le plan de la biodiversité ont été remplacés. La nature reprend ses droits (présence d'orchidées sauvages). Pour les agents, la reconnaissance de leur travail (par les élus, les usagers, des collègues qui viennent en formation...) a un effet stimulant, qui les amène à être forces de proposition.

3 Terrains de sport : concilier les enjeux

TARASCON-SUR-ARIÈGE

(3 000 HAB., ARIÈGE)

En juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires va gagner les terrains sportifs (environ 40 000 équipements engazonnés, dont 39 000 en pelouse naturelle sont concernés). Seuls les terrains à accès réglementé, dédiés principalement au haut niveau, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles, bénéficient d'un délai jusqu'au 1er janvier 2025.

Tarascon-sur-Ariège a anticipé ces exigences depuis 2015 sur ses deux terrains de sport, dans le cadre d'une démarche globale dont la pierre angulaire est de favoriser la vie du sol pour un bon équilibre agronomique. Particularité : un des deux terrains est arrosé par de l'eau pompée dans la rivière Ariège, non traitée, riche en nutriments. Il bénéficie d'un bien meilleur équilibre biologique et d'une « résilience » que n'a pas l'autre terrain, arrosé par l'eau de la ville. Au vu de ce constat, la commune a monté un projet d'arrosage de ce second terrain par l'eau de la rivière, sur le point d'aboutir. « *Un autre sujet est la pression de l'usage* », soulignent Bastien Pitaresi, adjoint au maire chargé des sports, et Alexandre Bermand, adjoint au maire chargé du développement durable. Les deux terrains sont en effet très sollicités pour les entraînements et les matchs. Les deux tiers des utilisateurs provenant des communes voisines, la mutualisation des équipements à l'échelle intercommunale est un enjeu.

La sur-fréquentation a en effet des incidences sur le maintien de la qualité et de l'intégrité des terrains. Il peut être difficile, dans ces conditions, de récupérer la couverture végétale de parties endommagées (mêlées de rugby). « *C'est grâce au dévouement exceptionnel des agents que l'on y parvient* », insiste Bastien Pitaresi. La pédagogie auprès des présidents de clubs, usagers et habitants est, une fois encore, la clé de voûte : expliquer que les modifications de pratiques d'entretien peuvent induire des effets visuels temporaires et faire accepter les changements.

Ressources

Sur le site www.plante-et-cite.fr, consulter :

- Guide technique « Vers le zéro phyto des terrains de sport en pelouse naturelle : démarche globale et gestion intégrée », mai 2021.
- Recueil « Paysage et entretien des cimetières », novembre 2017.
- Quatre webinaires (mars 2021) organisés par le CNFPT, le ministère de la Transition écologique et celui des Sports, Plante & Cité et Fredon sont accessibles en replay. Le CNFPT et Plante & Cité organisent aussi des journées techniques thématiques.